



Paris, le 14 avril 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fondation pour l'enfance

Créée il y a trente ans, la Fondation pour l'enfance a pour objet, depuis 1995, de susciter et promouvoir des actions en faveur des enfants en danger et des familles en difficulté. La Cour a effectué pour la première fois un contrôle de cet organisme, afin de vérifier la conformité des dépenses engagées entre 2004 et 2008 par la Fondation aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité publique, en application de l'article L. 111-8 du code des juridictions financières.

La Fondation pour l'enfance agit dans les domaines de l'information des publics spécialisés et de la formation de certains des professionnels au contact de l'enfance ; elle encourage les travaux de recherche et les actions de terrain sans en mener elle-même. Par convention avec les pouvoirs publics, elle a créé et gère le service « SOS – Enfants disparus » (devenu en 2009 le service « 116 000 - Enfants disparus »), chargé de l'accompagnement des parents dans leurs démarches pendant la durée de la disparition de leur enfant.

La Cour a constaté qu'à l'heure actuelle, ni la taille ni le budget de la fondation, tous deux modestes, ne lui permettent de mener la totalité des actions prévues par son statut. En effet, la Fondation a connu au cours de son histoire plusieurs périodes de déficits financiers et si elle semble, en 2009, avoir réussi à surmonter certaines de ces difficultés, sa situation financière demeure fragile.

L'enquête de la Cour a conduit la Fondation à modifier substantiellement les conditions d'organisation de la manifestation de prestige qu'elle réalise chaque année à Versailles, la « Nuit internationale de l'enfance ».

La Cour, qui a observé la modestie du « train de vie » de la Fondation, n'a pas constaté dans ses comptes de dépenses contraires à l'objet de l'appel à la générosité publique. Elle estime cependant très souhaitable que la Fondation pour l'enfance puisse, à l'avenir, consacrer une part plus importante de ses ressources à ses missions sociales.

Contact presse :

Dorine Bregman, Directrice de la communication - Tél. LD : 01 42 98 98 09